Autorisation pour l'enseignement primaire.

Numéro d'inventaire : 1979.31834
Auteur(s) : Antoine Vieux
Type de document : texte ou document administratif
Éditeur : non renseigné (Grenoble)
Période de création : 2e quart 19e siècle
Date de création : 1831
Description : Une feuille de papier vergé, brunie et salie. Déchirures sur les bords gauche et droit, réparées par du ruban adhésit au verso. Déchirure complète de long de la pliure médiane verticale, réparées de la même façon. Texte imprimé complété par des mentions manuscrites à l'encre noire. Timbre à l'encre noire. Timbre-date au verso.
Mesures : hauteur : 285 mm ; largeur : 436 mm
Notes : Autorisation d'exercer les fonctions d'instituteur primaire dans la commune de Vaulnavey (Isère) accordée à Antoine Vieux par le recteur de l'académie de Grenoble, le 23 novembre 1831. Cette autorisation est délivrée au vu du Brevet de capacité du 3ème degré en date du 14 février 1823.
Mots-clés : Brevets (élémentaire et supérieur)
Filière : Post-élémentaire
Niveau : Post-élémentaire
Nom de la commune : Grenoble
Nom du département : Isère
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 1

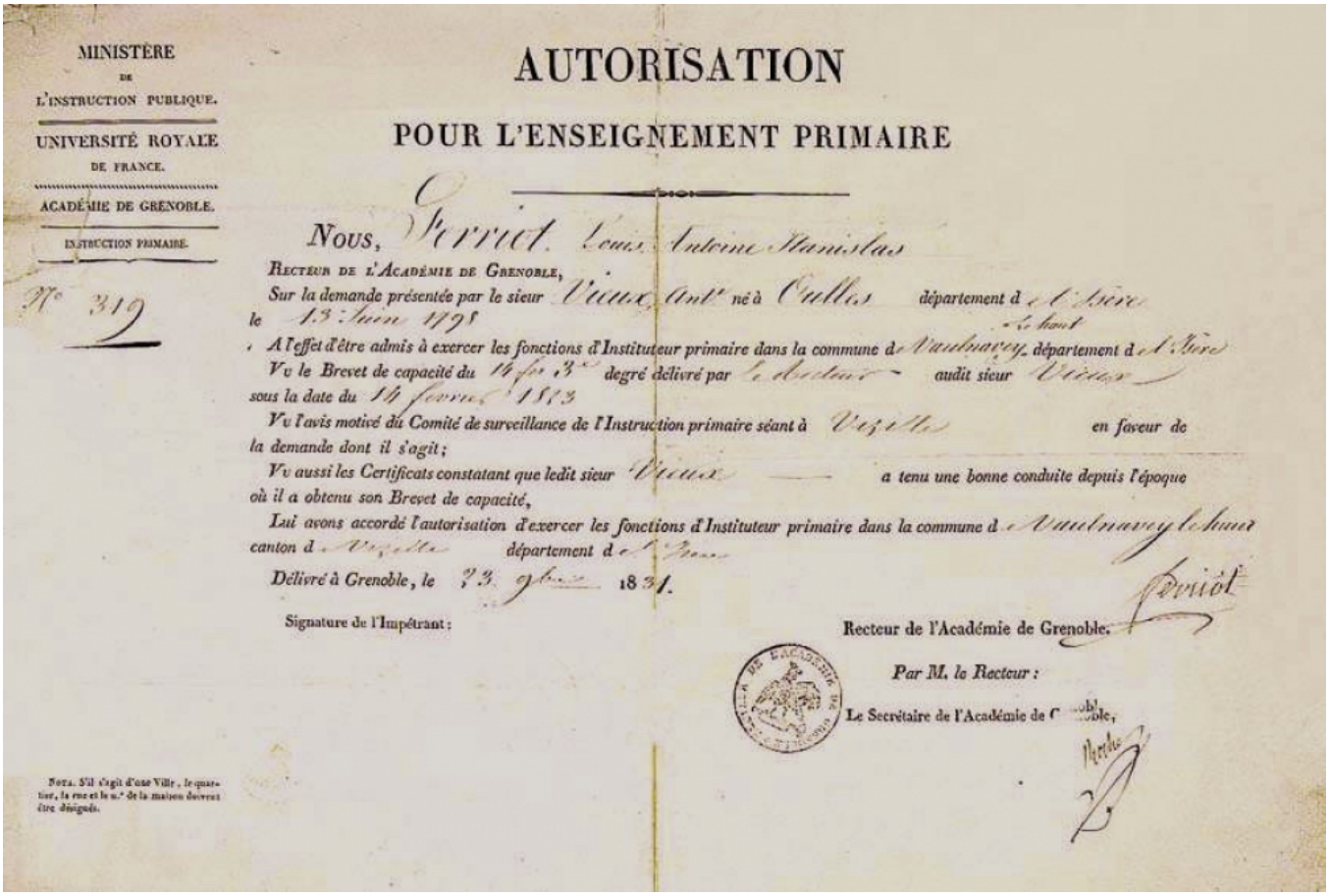

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

UNIVERSITÉ ROYALE
DE FRANCE.

ACADÉMIE DE GRENOBLE.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

N° 319

AUTORISATION

POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

NOUS, Perriot Louis Antoine Stanislas
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE,
Sur la demande présentée par le sieur Vieux Ant.e né à Oullas département d.e l'Isère
le 13 Juin 1798
A l'effet d'être admis à exercer les fonctions d'Instituteur primaire dans la commune de Vaulnavey le haut département d.e l'Isère
Vu le Brevet de capacité du 14 fév.r 3.e degré délivré par le Recteur audit sieur Vieux
sous la date du 14 février 1813
Vu l'avis motivé du Comité de surveillance de l'Instruction primaire séant à Vizille en faveur de
la demande dont il s'agit;
Vu aussi les Certificats constatant que ledit sieur Vieux a tenu une bonne conduite depuis l'époque
où il a obtenu son Brevet de capacité,
Lui avons accordé l'autorisation d'exercer les fonctions d'Instituteur primaire dans la commune de Vaulnavey le haut
canton de Vizille département de l'Isère
Délivré à Grenoble, le 23 9.bre 1831.

Signature de l'Impétrant :

Recteur de l'Académie de Grenoble.
Perriot

Par M. le Recteur :
Le Secrétaire de l'Académie de Grenoble,

NOTA. S'il s'agit d'une Ville, le quartier, la rue et le n.° de la maison doivent être désignés.